



Province  
de Liège

Santé à l'école

2014 - 2020



ANTENNE PSE D'OUGREE  
Esplanade de la Mairie, 3  
4102 SERAING (Ougrée)  
04/337 53 04  
[pse.ougree@provincedeliege.be](mailto:pse.ougree@provincedeliege.be)

Code Fase : 5607

**Projet de Service  
spécifique**  
Antenne PSE d'Ougrée





1. Introduction	5
2. Description de la population	6
3. Nos projets	7
3.1. Mise en place des suivis prioritaires	7
3.2. Développement du réseau médical autour de l'enfant	8
3.3. Mise en place de suivis prioritaires dans les situations psycho-médico-sociales	9
3.4. Soutien à l'EVRAS dans nos écoles	10
3.5. L'accueil des élèves et de leur enseignant au bilan de santé	11
3.6. Adaptation en néerlandais de l'outil « Bilan de santé » en 2 <sup>ème</sup> primaire	12
3.7. Mise en place d'une réunion en début d'année avec les Directeurs d'école	13
4. Evaluation	14





## 1. Introduction

Pour rencontrer les différentes priorités établies dans le projet de Service général du SPSE de la Province de Liège, nous avons établi des objectifs et des actions qui correspondent à notre propre réalité de terrain.

Dans ce document, vous trouverez le résumé des projets que nous souhaitons mener lors des années 2014 à 2020.

Si vous souhaitez avoir plus d'informations, notre équipe est disponible pour répondre à vos questions ; un document plus méthodologique est également disponible sur demande.

Bonne lecture !



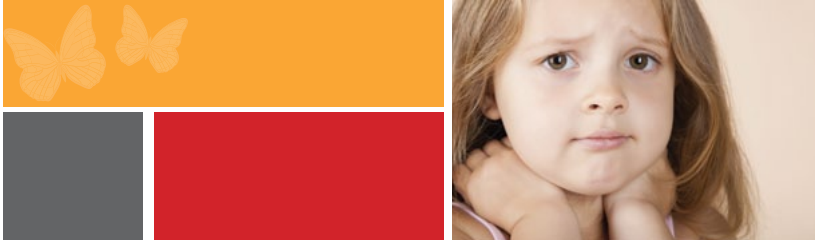
## 2. Description de la population

Nous avons sous notre tutelle 17 établissements de l'école fondamentale situés sur 21 implantations différentes. Celles-ci accueillent 4382 élèves au total (primaire et maternel). L'ensemble de ces écoles se situe sur les communes de Seraing (Ougrée), Saint-Nicolas et Chaudfontaine.

Cette répartition géographique amène la particularité de travailler avec des populations très différentes. La Commune de Chaudfontaine accueille en moyenne une population plus aisée ; en effet l'indice socio-économique de ces écoles se situe entre 18 et 20. Tandis qu'à Ougrée cet indice se situe entre 2 et 3, seule une école est à 15. Pour la Commune de Saint-Nicolas, l'indice varie entre 2 et 6.

Nous avons également sous tutelle la section gestion des ressources humaines de la Haute Ecole de la Province de Liège, comptant 216 élèves de l'enseignement supérieur.

Un nombre approximatif de 2621 bilans de santé obligatoires sont à prévoir par an. Nous portons une attention particulière à nos écoles où la population est plus défavorisée en privilégiant des suivis prioritaires et/ ou des bilans sélectifs.



### 3. Nos projets

#### 3.1. Mise en place des suivis prioritaires

Dans un souci d'améliorer la prise en charge des élèves pour qui un problème de santé majeur a été dépisté, nous allons sélectionner ces élèves et ainsi leur accorder une attention particulière en mettant en place un suivi prioritaire. Ceci permettra de diminuer le délai de prise en charge et de conseiller au mieux les parents.

L'objectif de ce suivi prioritaire est de tenter de réduire le délai de prise en charge par les familles, mais aussi d'améliorer la prise en charge des problèmes de santé et l'accompagnement individualisé des élèves sélectionnés.

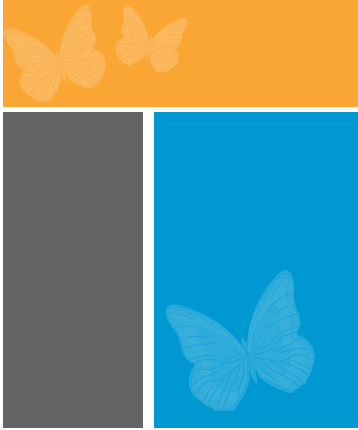
Pour ce faire, après s'être mis d'accord sur les problèmes de santé à prioriser, nous allons nous organiser en équipe afin de responsabiliser chaque agent de l'antenne à ce projet et de répartir équitablement les tâches. Une infirmière de référence sera désignée et assurera le suivi de la situation de l'enfant.

Lors de nos réunions d'équipe, nous analyserons les dossiers « suivi prioritaire » et nous communiquerons sur les informations complémentaires.

Nous allons régulièrement prendre contact avec les parents afin de rappeler les conclusions du bilan et prendre des nouvelles de la prise en charge du problème décelé. Ceci se fera via l'infirmière ou le médecin de référence.

Le médecin pourra éventuellement demander des compléments d'informations auprès des médecins consultés.

Normalement, ce projet va permettre d'optimiser la surveillance médicale des élèves en attirant l'attention des parents sur un problème de santé dès la première constatation. Dans le cas où le suivi ne serait pas satisfaisant, l'enfant sera revu en bilan sélectif afin d'évaluer l'évolution du problème.



### 3.2. Développement du réseau médical autour de l'enfant

Dans le but de travailler en partenariat avec les médecins locaux, nous allons rédiger un courrier à l'attention des médecins traitants et de l'ONE, afin de présenter le Service et ses missions. Avec ce courrier, nous enverrons également un folder de présentation du PSE.

Toujours dans le souci de diminuer le délai de prise en charge des élèves, nous travaillerons avec nos partenaires pour avoir ensemble une collaboration optimale.

Nous mettrons également en place un listing des partenaires médicaux.

De plus, nous informerons nos partenaires médicaux, après en avoir averti les parents, sur les conclusions du bilan de santé. Ceci concerne les élèves qui nécessitent une prise en charge importante.





### 3.3. Mise en place de suivis prioritaires dans les situations psycho-médico-sociales

Après avoir, en équipe, défini les critères de sélection des situations psycho-médico-sociales et pour permettre une meilleure prise en charge des élèves, le médecin, à la fin de chaque bilan de santé et lorsque cela s'avèrera nécessaire, notera les coordonnées de l'enfant, les conseils donnés aux parents et le motif de la concertation avec le CPMS.

Une fiche de liaison sera envoyée au Centre PMS et des réunions de concertation seront organisées durant l'année scolaire en fonction des situations décelées. Dans le cadre de ce projet, l'avis du CPMS sera demandé et d'éventuelles modifications pourront être apportées à notre projet de collaboration.



### 3.4. Soutien à l'EVRAAS dans nos écoles

A partir du mois de septembre 2014, nous allons et ce, dans le but de soutenir les Directeurs et leurs équipes éducatives dans la mise en place d'un projet EVRAS, élaborer un listing des partenaires et des offres de service autour de ce sujet. Nous irons également à la rencontre de ces partenaires.

Si un des Directeurs souhaite élaborer un projet EVRAS, nous ferons une analyse de la situation via les questionnaires « habitudes de vie », distribués lors des bilans de santé et nous transmettrons cette analyse aux Directeurs mais également aux partenaires potentiels.

Dans le cadre de la collaboration avec le centre PMS, nous planifierons ensemble des réunions afin que chaque agent amène des pistes de réflexion intégrant différents aspects liés à l'EVRAAS.

Nous mettrons également les Directeurs d'école en relation avec les partenaires de terrain.



### 3.5. L'accueil des élèves et de leur enseignant au bilan de santé

Ce projet s'adresse à tous les élèves sous notre tutelle mais également aux enseignants se rendant au bilan de santé avec leurs élèves.

Nous souhaitons que ceux-ci vivent sereinement le bilan de santé et que les enfants soient rassurés. Ainsi, nous visons une meilleure collaboration de tous les acteurs.

Pour ce faire, nous allons :

- Expliquer le déroulement du bilan de santé en adaptant le discours à l'âge des élèves ;
- Répondre aux questions des élèves et de l'enseignant si nécessaire ;
- Recueillir les observations de l'enseignant via un petit entretien dès son arrivée ;
- Rendre la classe d'accueil plus conviviale et adaptée aux besoins de chacun ;
- Proposer une boisson à l'enseignant ;
- Transmettre à l'enseignant, en fin de visite, les observations du bilan de santé qui peuvent avoir des répercussions sur la scolarité des élèves (en étant attentif au respect du secret médical).



### 3.6. Adaptation en néerlandais de l'outil « Bilan de santé » en 2<sup>ème</sup> primaire

Pour ne pas oublier nos élèves de 2<sup>ème</sup> primaire en immersion néerlandais, nous souhaiterions traduire l'outil « Bilan de santé ».

Cet outil, créé depuis quelques années, a pour but de rendre les élèves actifs dans la gestion de leur santé et de donner un sens aux actes posés durant la visite médicale. Il permet également d'aider les enfants à comprendre et à s'approprier les conclusions fournies par le médecin au cabinet médical.

La traduction de cet outil porterait sur la lettre de convocation au bilan de santé mais également sur le livret santé remis à l'enfant après le bilan.

Ce projet va permettre aux élèves d'utiliser leurs connaissances en néerlandais lors du bilan de santé et d'enrichir leur vocabulaire néerlandais autour de la sphère médicale.



### 3.7. Mise en place d'une réunion en début d'année avec les Directeurs d'école

Afin de permettre à tous les Directeurs de nos écoles de prendre connaissance de notre projet de service, de faire connaître l'équipe PSE à la fois au niveau personnel, missions et outils, nous allons mettre en place en septembre 2014, 2 après-midis de réunions avec eux.

Cette réunion va également nous permettre d'expliquer le déroulement de l'année ainsi que la gestion administrative.

Nous espérons ainsi améliorer la collaboration avec nos Directeurs mais également donner plus de visibilité au Service PSE.



#### 4. Evaluation

Chacun de ces projets fait l'objet d'une évaluation qui est réfléchie dès sa conception. Cette évaluation nous permet d'obtenir des informations utiles sur l'évolution du projet dans son contexte et sur le degré de réussite de celui-ci. Une évaluation constante nous permet d'ajuster le projet en cours de route si cela s'avère nécessaire mais également de guider nos choix pour des interventions futures.

Nous considérons cette démarche comme étant essentielle car elle rejoint la démarche qualité que nous visons.



